

République française  
 .....  
 Département de la  
 Haute-Savoie  
 .....  
 Arrondissement de  
 Thonon- Les- Bains  
 ...  
**Commune de  
 CERVENS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DE LA COMMUNE DE CERVENS**

**SEANCE ORDINAIRE DU 21 AVRIL 2026 à 20H00**

**Convocation**  
 du 17/04/2026

**Nombre de  
 conseillers :**

En exercice : -- 15  
 Quorum : ----- 08  
**Présents** : ---- 14  
 Absents : ----- 01  
 Pouvoirs : ----- 01  
 Votants : ----- 15

**VOTE**

Pour : ----- 15  
 Contre : ----- 0  
 Abstentions : -- 0

L'an deux mille vingt-six le vingt et un avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

**Etaients présents** : THOMAS Gil, CHATEL Christophe, DECOMBARD Coralie, LOMBARD Patricia, MATRINGE Yann, LEGRAND Patrick, MUSELLA Hélène, NOEL Ruta, MONTEIRO Michael, KELLER Sophie, PONCET Sana, VITTET Julien, BOSSUS Marie, MATRINGE Victor.

**Absents** : BERGERON Thomas

**Pouvoirs** : BERGERON Thomas à PONCET Sana

**Secrétaire de séance** : Ruta NOEL

**Commissions  
 communales**

**OBJET : élection des membres de la Commission d'appel d'offres (CAO)**

**Délibération  
 N°2026-31**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1414-2 et L1411-5,

**Délibération Certifiée  
 exécutoire,**

Télétransmise

Le :

**30 AVR. 2026**

Reçue en Préfecture

Le :

**30 AVR. 2026**

Publié sur le site de la  
 commune

Le :

**30 AVR. 2026**

**Le Maire Gil THOMAS**

Considérant qu'il convient de désigner à bulletin secret les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres,

Considérant que pour une commune de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que conformément à l'article D1411-4 du Code général des collectivités territoriales les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir,

Considérant que la commission d'appel d'offres est présidée par le maire (ou son représentant),

Toutefois, en application de l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales, si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Considérant le dépôt d'une liste unique de candidats,

## Liste

### **Sont candidats au poste de titulaire :**

- CHATEL Christophe
- DECOMBARD Coralie
- MATRINGE Yann

### **Sont candidats au poste de suppléant :**

- BERGERON Thomas
- LEGRAND Patrick
- MATRINGE Victor

Sont donc désignés en tant que :

**Président :** THOMAS Gil, Maire

### **Membres titulaires :**

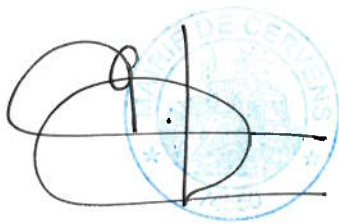
- CHATEL Christophe
- DECOMBARD Coralie
- MATRINGE Yann

### **Membres suppléants :**

- BERGERON Thomas
- LEGRAND Patrick
- MATRINGE Victor

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,  
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,  
**Gil THOMAS**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. THOMAS', is written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text 'MUNICIPALITE DE CHERBOSC' around the perimeter and '1870' at the bottom. The signature is written in a cursive style.

La secrétaire  
**Ruta NOEL**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Noel', is written in a cursive style.